

Résolutions votées par la Commission de la condition de la femme

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **42 (1954)**

Heft 819

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-268262>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURD

RÉDACTION

M^{me} WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
M^{lle} Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex

Organe officiel

des publications de l'Alliance
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.)

Abonnement de soutien 8.—

Le numéro 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

C'est la seule tié-
deur de notre vo-
lonté qui fait notre
faiblesse, et l'on est
toujours fort pour
faire ce qu'on veut
fortement.

J.-J. ROUSSEAU.

Premier Congrès International et Cours de Vacances de la Rythmique Jaques-Dalcroze

(Genève 2-14 août 1954)

Cinquante ans ! Un demi-siècle ! Emile Jaques-Dalcroze donnait au Conservatoire de Genève sa première leçon de rythmique. Il créait de toutes pièces sa méthode appelée à avoir un retentissement mondial et à révolutionner l'enseignement traditionnel des bases de la musique.

Aussi ce rassemblement d'élèves et d'admirateurs du maître, le premier depuis sa mort, a-t-il eu un succès considérable. Ils sont venus de quatre continents et de 31 pays différents, apportant tous leur vénération pour le fondateur et aussi leurs idées nouvelles, peut-être, quant à l'application des principes de sa méthode. Le Congrès lui-même dura jusqu'au 6 août ; il était suivi d'un cours de vacances sous la direction du corps enseignant de l'Institut Jaques-Dalcroze s'adressant à trois catégories différentes : aux professeurs de la méthode, aux anciens élèves n'ayant obtenu ni certificat ni diplôme, enfin aux musiciens, pédagogues, artistes et amateurs n'ayant jamais pris de cours de rythmique et désireux de se renseigner sur les expériences de la méthode Jaques-Dalcroze.

On le voit, le programme était vaste et 250 professionnels et amateurs ont répondu avec enthousiasme et foi à l'appel des organisateurs. La séance inaugurale du Congrès reflétait cet enthousiasme plein d'entrain et de souvenirs du passé ; le maître était présent dans la pensée et le cœur de chacun. M. Frank Martin, président du Conseil de fondation de l'Institut Jaques-Dalcroze, M^e Gabriel Jaques-Dalcroze, fils du défunt et vice-président, Mme M. Croptier, directrice de l'Institut, MM. Jean Binet, Bernard Reichel, Charles Fallier, Mmes Fernande Peyrot, Cheridjian-Charrey, Brunet-Leconte, sœur de Jaques et auteur du beau livre *Jaques-Dalcroze, sa vie et son œuvre*, etc., ont apporté l'appui de leur autorité compétente à cette séance. M. Frank Martin a remercié le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, Radio-Genève et son directeur, M. R. Dovaz, l'Orchestre romand, dirigé par M. Samuel Baud-Bovy de leur appui effectif et enfin Mme Marguerite Croptier, l'initiatrice et l'âme de ce Congrès.

Puis M^e Gabriel Jaques-Dalcroze, exécuteur testamentaire de son père, a donné connaissance des principales dispositions testamentaires de Jaques-Dalcroze relatives à l'avenir de sa méthode. Un des principaux soucis du maître était de garder l'unité nécessaire au développement de la rythmique. Il a confié à un groupe de 11 rythmiciciens et rythmiciennes diplômés le soin de mettre sur pied une organisation chargée de fixer

1) les lignes directrices devant permettre à la rythmique de vivre, de se développer et d'évoluer sans s'écarter de ses principes fondamentaux ;

2) de réglementer la délivrance d'un certificat et diplôme officiels valables sur le plan international et enfin

3) de contrôler tous les examens permettant d'obtenir le certificat et le diplôme officiels.

Au moment de mettre sous presse, une importante conférence à Berne annonce la publication du projet fédéral sur l'assurance-maternité. Voir en page 3 nos premiers commentaires.

UNIQUEMENT DU THÉ

Le thé ne doit séjourner en aucun cas à proximité de produits à odeurs fortes. Chez

TSCHIN-TA-NI

à Genève, 9, place du Bourg-de-Four vous ne trouverez que du thé.

Puis, Mme Croptier a défini en deux mots le but et la raison d'être du présent Congrès : « nous avons voulu, dit-elle, provoquer une reprise de contact entre rythmiciciens de la plupart des pays du monde, que la guerre et l'après-guerre ont longtemps séparés. Nous voulons comparer le travail qui se fait dans chaque pays représenté au Congrès et tirer de ces comparaisons des conclusions utiles, niveler en quelque sorte, mais par le haut, l'enseignement et la pratique de la rythmique en restant fidèlement attachés aux principes et aux bases que Jaques-Dalcroze a fixés ».

Les travaux du Congrès se proposaient d'étudier les trois sujets suivants : la rythmique, le solfège et l'improvisation. Le programme fut rempli par de nombreux conférenciers et conférencières qui présentèrent 26 rapports et démonstrations suivis avec assiduité et attention.

Les groupes d'études accessibles aux seuls professeurs diplômés ont eu 9 séances et ont tiré les conclusions utiles des travaux présentés ; nous espérons que les circonstances nous permettront d'en faire part plus tard à nos lecteurs.

A côté des séances, les participants ont eu le privilège d'assister à six concerts et soirées, permettant soit d'entendre des œuvres orchestrales et de musique de chambre de Jaques-Dalcroze et de ses disciples, soit d'admirer des réalisations rythmiques d'élèves de l'Institut ou de rythmiciciens étrangers qui ont présenté également leurs compositions.

L'atmosphère du Congrès était celle d'une ruche affairée, elle témoignait d'un accueil amical et ouvert à toute idée nouvelle. Bref, on peut le dire : ce ne fut pas le Congrès qui s'amuse, mais le Congrès qui travaille.

K. J.

Nous nous proposons de faire paraître, dans un prochain numéro de Femmes Suisses, un second article où il sera question du contenu des séances et où l'on approchera le sujet d'un peu plus près, on connaît son importance éducative.

Résolutions votées par la

Commission de la Condition de la Femme

La huitième session de la Commission de la condition de la femme, terminée le 9 avril, a voté une résolution destinée à assurer un salaire égal pour un travail de valeur égale. La Commission prie le Secrétaire général et le Bureau International du Travail de poursuivre l'étude du problème des travailleuses âgées et du travail à temps partiel pour les femmes. Elle a voté, en outre, diverses résolutions sur la nationalité de la femme mariée, sur certaines lois et coutumes concernant le mariage et la famille, en contradiction avec la Déclaration des droits de l'homme, sur les droits de la femme mariée, concernant ses biens, sur son droit à un travail indépendant, sur l'accès de la femme aux études. La Commission rappelle aux gouvernements qui ne l'ont pas encore fait, de répondre aux questionnaires sur le statut juridique de la femme.

Ce compte-rendu tardif offre cependant l'avantage de démontrer, dans un seul numéro de journal, le mécanisme d'une requête, sur le plan international. La Commission a voté des résolutions, le Conseil économique et social les examine (voir p. 2), certains de ses membres écoutent un plaidoyer sur un point particulier, de la représentante d'une organisation non-gouvernementale ; le Conseil, convaincu, décide de transmettre la résolution à l'Assemblée générale de l'ONU.

CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES

Espoirs et dangers de l'ère atomique

Dans le numéro de Femmes Suisses du 17 juillet, nous avons publié un article écrit sur le Congrès d'Helsinki, une vue à vol d'oiseau des principales manifestations, rectifiant une erreur qui s'y était glissée : la présidente, Dr Eder a été empêchée, par son

état de santé, de prendre la parole à la soirée folklorique. Au jour d'hui nous publions un article sur les travaux du congrès qu'a bien voulu écrire pour nous le Dr R. Girod, l'une des vice-présidentes du Conseil.

Soigneusement préparé par le Conseil international des femmes, on peut dire, sans risque d'être contredit, que ce congrès fut un grand succès, à tous les points de vue. Deux cent trente-cinq déléguées, représentant 29 pays (sur les 37 que compte actuellement le Conseil international), arrivèrent par les moyens de locomotion les plus modernes, par train, par bateau, par avion, ce dernier moyen de transport pratiqué exclusivement par les ressortissantes des pays autres que l'Europe.

Helsinki est une ville moderne de 400 000 habitants, située tout au sud du pays, dans une région tempérée où le mois de juin, grâce à ses longues journées sans nuit, permet l'éclosion d'un printemps fleuri qui a deux mois de retard sur le nôtre. Les lilas et les tulipes en ville, les anémones, les violettes dans les bois, la jeune verdure fraîche des bouleaux, paraient le pays en ce milieu de juin. Après dix heures, le soir, une fois le soleil couché dans une apothéose de couleurs, la lumière baisse doucement, mais pour trois à quatre heures au plus, puis il fait de nouveau grand jour. Les rues ne sont jamais éclairées pendant cette courte période de l'année et le manque d'obscurité rend le sommeil assez difficile pour les étrangers.

L'Université de Commerce, absolument neuve et munie d'un restaurant à prix abordables, abrita, du 8 au 17 juin, les travaux du congrès. Devant la façade, au sommet de grands mâts flottaient les drapeaux des nations représentées, des deux côtés deux drapeaux blanc à croix bleue de la Finlande.

Les travaux

Ce furent d'abord les quinze commissions permanentes qui, pendant deux jours, travaillèrent leurs sujets respectifs : finances, presse, paix, hygiène, protection de l'enfance, migrations, travail, radio, cinéma, arts, habitation et économie domestique. Certains rapports furent excellents et apportèrent des renseignements précieux sur l'activité des femmes dans toutes les parties du monde. Pour les pays insuffisamment développés, c'est une façon de susciter des activités nouvelles, pour les autres, c'est un rappel à la modestie et une occasion de remords : pourquoi faisons-nous si peu, avec de si grandes possibilités ?

Il est d'usage de résumer les travaux des commissions sous forme de vœux que l'on appelle résolutions. Ces dernières sont rédigées très soigneusement en français et en anglais, et sont présentées au Conseil exécutif, puis à l'Assemblée générale qui souvent les modifie dans leur forme avant de les accepter.

Les déléguées des Nations Unies, de l'Unesco, de l'Unicef et de la FaO, qui assistaient aux délibérations, prirent souvent part aux discussions et suggèrent les points qu'ils désiraient voir étudier. L'exécutif qui comprend les présidentes des conseils nationaux et les présidentes des commissions de travail ainsi que les membres du bureau, examine les rapports, accepte, rejette ou modifie les résolutions qui lui sont présentées et prépare le travail de l'assemblée qui groupe toutes les délégations. Cette dernière a accepté une modification des statuts et des règlements et voté vingt-cinq résolutions diverses dont les unes sont d'une portée générale, d'autres concernent des vœux adressés aux organisations internationales, d'autres enfin seront transmises aux conseils nationaux pour stimuler leur travail dans les années futures, telles sont celles qui concer-

nent les réfugiés dans les pays d'émigration et d'immigration, les jeunes stagiaires familiales, l'habitation des économiquement faibles, les droits de la femme dans la famille et dans sa profession, la lutte contre les stupéfiantes, la nécessité de développer les centres d'hygiène mentale, de surveiller la production des films, d'assurer l'instruction obligatoire de chaque individu, etc., etc. De toutes les résolutions votées, la plus importante est sans doute celle qui explique le thème général de la conférence et valut aux membres des délégations le surnom moqueur de « femmes atomiques ».

En voici la teneur :

« Le C. I. F. a conscience de ce que l'énergie dispensée par la fission nucléaire met dès maintenant à la disposition de l'humanité une puissance formidable tant pour les bons que les mauvais usages.

» Aussi le C. I. F. désire-t-il unir les femmes pour qu'elles travaillent contre l'usage de ces énergies à des fins agressives et destructrices, pour un contrôle international et pour leur utilisation à des fins pacifiques.

» C'est pourquoi il fait appel à ses conseils affiliés pour :

a) aider à reprendre la connaissance des possibilités nouvelles offertes par l'énergie atomique et des problèmes qu'elle pose ;

b) demander que l'accès à cette nouvelle source d'énergie et ses développements futurs, soit assuré à toutes les nations ;

c) prévoir et s'efforcer de prévenir les troubles économiques et sociaux qui, dans le passé, ont été causés par la découverte de sources nouvelles d'énergie ;

d) chercher à résoudre ces problèmes dans un esprit de responsabilité, de compréhension mutuelle, et avec le respect de la personne humaine. »

C'est ce thème que développa la présidente internationale, Dr Eder (Zurich) de façon magistrale, devant une brillante assistance à la séance d'ouverture.

Il est impossible de décrire ici ce que fut l'hospitalité finlandaise, car toutes les déléguées furent unanimes à dire qu'elles ont été accueillies avec la plus extrême bienveillance et la plus généreuse bonne grâce.

Une charmante et originale soirée fut celle où des jeunes filles donnèrent en plein air, au stade, des démonstrations de gymnastique et des danses locales fort pittoresques. Un chœur d'hommes et une musique militaire avaient été mobilisés pour l'occasion...

Heureux pays où, pour accueillir une association féminine, on dérange même l'armée ! Il est vrai que les Finlandaises ont depuis fort longtemps obtenu leurs droits civiques et que la présidente du conseil national des femmes finlandaises, Mme Borg Sundman, est députée au parlement. Cette belle personnalité n'a pas ménagé son temps pour l'organisation du congrès, elle était partout, veillait à tout du matin au soir et parfois aussi du soir au matin. Elle a été élue vice-présidente du C. I. F. et se réjouit de prendre une plus large part au travail international. Nous lui présentons nos bons vœux et l'assurons, ainsi que ses collaboratrices, de la très vive reconnaissance des femmes de tous les pays, si aimablement accueillies à Helsinki. La Finlande que nous ne connaissons que par des lectures ou des récits nous est devenue très chère, les participants au congrès de 1954 ne l'oublieront jamais.

Dr R. Girod